

**Compte rendu de la Commission « Accès à l'énergie »  
26/02/2019**

Dossier : Accès à l'énergie / Animation du réseau

Contact : Nizar Yaiche – [n.yaiche@lianescooperation.org](mailto:n.yaiche@lianescooperation.org)

*La réunion s'est tenue le mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00, à la MRES en salle Agora. Elle porte principalement sur la sortie très prochaine de l'Appel à Projet « Acteurs de l'énergie en Afrique » et au changement d'échelle des projets*

\*\*\*

*Participants*

Etaient présent.e.s : Prospérine Zidzou (**Dina Mada**), Nicolas Milko (**Elecocité**), Gérard Orain (**Electriciens Sans Frontières**), Victor Romero Amigo (**Le Partenariat**), Soraya Pauwels (**Le Partenariat**), Pascale Pavy (**Lianes coopération / APJ Togo**), Bernard Delesalle (**PVDD**), Gérard Paeye (**ADEV**), Djamel Benia (**ADICE**), Luc Antoine Bonte (**GRDR**), Laurent Morgante (**SCIC Coopérative BOOSTerre**), Mahawa Syll (**service civique Ville de Lille**), Mariane Steen (**Lianes coopération**), Catherine Bouvier (**Voiles Sans Frontières**), Catherine Bouvier (**Voiles Sans Frontières**), Cathy Buquet (**Artisanat Solidarité Nord du Bénin Nord de France**), Pierre Durand (**Pierre Durand consulting**), Thierry Rigaux (**LYZA**), Lucie Lombard (**France Volontaire**), Christine Pavot (**Conseil Régional Hauts-de-France**), Jean-Baptiste Fondeur (**Lianes Coopération / PVDD**), Nizar Yaiche (**Lianes coopération**). (22)

Etaient excusé.e.s : Anaïs Asselin (**Pôle MEDEE**), Philippe Josèphe (**Conseil Régional Hauts-de-France**), Nicolas Vanvinck (**Ville de Seclin**), François Derisbourg (**Lianes coopération**)

\*\*\*

Après un tour de table, il est proposé un ordre du jour (particulièrement chargé), avec un retour sur le Forum Régional « Energie pour l'Afrique » du 12 octobre dernier, un aperçu de dispositifs permettant le renforcement et le changement d'échelle des projets, en introduction à la présentation de l'Appel à Projets Régional « Acteurs de l'énergie pour l'Afrique ».

Cette présentation fût suivie par une intervention de France Volontaire expliquant les opportunités de soutien des projets par le volontariat.

Le Partenariat invite les membres de la commission à une rencontre autour de son Programme d'Accès aux Energies Renouvelable (PAER) le mardi 12 mars à 14h au Siège de Région.

• **Actualités**

- Retour sur le forum Régional « Energie pour l'Afrique » du 12 octobre 2018 : Environ 400 personnes étaient réunis au Siège du Conseil Régional, représentatifs des différents acteurs du secteur (Collectivités Territoriales, associations, entreprises, instituts d'enseignement ...). Ces structures n'ont pas forcément l'habitude de collaborer ensemble. La Région a conscience de l'importance de créer du lien, d'être facilitateur de lien entre entreprises, laboratoires, universités et associations  
La commission Energie propose l'organisation de temps de rencontres entre acteurs, voir des ateliers à organiser en petits comités.

\*\*\*

- **Présentation de dispositifs de renforcement ou de changement d'échelle.**

Lianes coopération présente une réflexion sur le changement d'échelle des projets (<https://prezi.com/view/mkEKLVePcn4pSdZ3b40J/>) : Pourquoi changer d'échelle et comment ? Quelles pistes pour renforcer les ressources humaines et les ressources financières ?

- Le changement d'échelle est un changement à penser, avec une stratégie à définir dans un contexte particulier. La visée peut être quantitative (répliquer des projets ou augmenter la taille d'un projet) ou qualitative (être plus efficient).
- La réflexion peut être menée en interne en étant inspirée du « Guide Modèle d'autodiagnostic et d'amélioration continue » (Madac) développé par Coordination Sud et le F3E. Cette réflexion peut intégrer une démarche de capitalisation ou de partage d'expérience. Un accompagnement externe est également possible.
- Le renforcement des capacités peut impliquer au niveau des ressources humaines de la formation et de l'accompagnement. L'envoi d'un volontaire sur le terrain ou l'embauche d'un salarié permettent d'augmenter les moyens mis à disposition du projet (compétences et temps). Les compétences manquantes en interne peuvent aussi être compensées par des achats de prestations, du mécénat de compétences ou par la formation de consortium de plusieurs structures.
- La mobilisation de ressources financières est nécessaire au changement d'échelle. Les financements diffèrent en fonction du statut des structures porteuses (Collectivités, associations, entreprises). Selon l'ampleur d'un projet Energie, des associations peuvent se tourner vers l'AMP, Synergie Solaire, la fondation Véolia ou la fondation Scheider Electric. L'appel à projets « Acteurs de l'Energie en Afrique » de la Région Haut-de-France pourra être ouvert aussi au entreprise. Des plateformes de crowdfunding peuvent aussi permettre de lever des fonds sous forme de prêts, dons ou d'investissements.
- La présentation a été suivie d'une discussion autour de l'expérience de l'ADEV qui a connu ce type de changement d'échelle sur un projet d'électrification d'écoles en Haïti, avec l'apport d'un tableau numérique et la création de contenu pédagogique adapté (Micro-projet repéré et répliqué à grande échelle aujourd'hui avec l'aide de la Banque Mondiale et de US Aid)

- **Présentation de l'appel à Projets « Acteurs Energie pour l'Afrique » du Conseil Régional.**

Christine Pavot, du service des Relations Internationales du Conseil Régional Haut-de-France présente l'appel à projet « Acteurs de l'Energie pour l'Afrique » qui est en phase finale de rédaction et sortira très prochainement. Celui-ci vise le soutien à des consortia multi acteurs pour la réalisation de projets énergétiques durable en Afrique.

- Le type de structure éligible est large. L'action devra au minimum associer un partenaire de la Région Haut-de-France.
- Les projets ne pourront concerner des pays ou régions classés en zone rouge par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- Les projets devront être démonstratifs, répondre à un usage générateur d'activité économique ou d'intérêt général, intégrer un volet formation et / ou maintenance des

équipements et viser un objectif d'efficacité énergétique ou de développement intégré durable. Une attention particulière sera portée sur le caractère « innovant » et la répliquabilité du projet (La notion d'innovation étant relative, selon la zone géographique, les expériences des partenaires ...)

- Les dépenses éligibles seront en fonctionnement et en investissement : Achats et certains services extérieurs, des formations et éventuellement des études. Une partie des dépenses de personnel peut être prise en charge. A l'inverse, les valorisations, amortissement et autres frais sans factures sont inéligibles. Les dépenses antérieures à la demande de subvention ne sont pas éligibles.
- Les dépôts de projet se feront en ligne, jusqu'au 31 décembre 2019 sur <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>
- La Région pourra mobiliser des expertises si besoin pour conforter le projet sur le plan technologique et développer sa qualité. Des ajustements ou des demandes complémentaires peuvent donc être demandés par la Région. Un projet déposé sur la plateforme en ligne n'est donc pas forcément figé car il peut évoluer lors d'une phase d'échanges et d'accompagnement avec les services de la région et le consortia formé.
- La participation régionale ne pourra excéder 100.000 € dans la limite de 50% du montant subventionnable TTC. Les coûts de personnels seront limités à 15% du montant des dépenses éligibles TTC.
- Les porteurs de projets pourront être accompagnés par le pôle MEDEE notamment pour une proposition de consortia avec un laboratoire, une université ou une entreprise, et par Lianes coopération.

Suite aux échanges autour de cet appel à projet, il est proposé que la prochaine commission soit consacrée aux questions d'innovations, à la définition de ce qu'est une innovation, du transfert d'innovation, ... Lianes coopération se propose pour cela d'inviter le pôle MEDEE qui a mené un travail conceptuel sur la question.

- **Présentation du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).**

Lucie Lombard, chargée de mission à France Volontaires présente ce statut particulier, ses conditions et ses avantages.

- Ce statut permet l'envoi (par des associations agréées) de volontaire(s) majeur(s) hors de l'Union économique européenne sur des missions d'intérêt général dans le domaine de la coopération au développement, la solidarité internationale (SI) et de l'action humanitaire (pendant minimum une année).
- Être volontaire c'est apporter une compétence professionnelle au projet (contrairement au service civique qui est plus une expérience de vie et de partage). L'engagement personnel du volontaire est déterminant pour réaliser une mission, et une petite formation de préparation au départ est dispensée au VSI avant sa mission.
- Le type de structure d'accueil qui reçoit le volontaire est très varié (association, collectivité territoriale, structure étatique locale, bureau d'étude ... Le volontaire apporte à cette structure une assistance technique ou de la formation, il est médiateur, il représente et témoigne.
- Le partenaire qui envoie le volontaire est une association de SI agréée et habilitée pour envoyer des VSI pour son compte ou pour une autre structure (association ou collectivité

territoriale). Le VSI lui permet de créer du lien et d'accompagner un partenaire local par une assistance humaine et technique.

- L'Etat participe au financement des coûts de formation, de couverture sociale, de gestion des volontaires, de l'appui au retour (dont une éventuelle indemnité de réinstallation). L'organisme d'envoi garantit au volontaire, avec éventuellement un cofinancement de la structure d'accueil ou une structure tiers, une indemnité mensuelle, une protection sanitaire et sociale et assurance vieillesse, ses frais de voyage, des jours de congés ...
- Un 2016, c'est 1638 volontaires partis dans 88 pays différents, pour 30 associations agréées au titre de volontariat de solidarité internationale.

\*\*\*

#### *Points divers*

Lianes coopération présente rapidement les apéros de Lianes (dont le 7 mars sur l'accès à l'eau, le 2 mai sur le travail décent et la croissance économique et le 6 juin sur d'accès à l'énergie.)

Nizar Yaiche informe les membres présents de la préparation de la revue mutualisée des RRMA qui aura pour thématique les énergies renouvelables dans les projets de développement.

L'ONG Le Partenariat invite les membres de la commission à une rencontre autour du Programme d'Accès aux Energies Renouvelable (PAER) au Sénégal, le mardi 12 mars à 14h au Siège de Région, en présence de Salvatore Castiglione, vice-président de la Région Haut-de-France en charge des solidarités avec les territoires et les relations internationales, et de Ousmane Sow, directeur de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis du Sénégal (ARD)

Une plateforme d'échange franco-sénégalaise sera lancée. Cette dernière sera matérialisée par une mission au Sénégal en juillet 2019 pilotée par la Région Hauts-de-France. Dans le cadre de la préparation de cette mission, Lianes recense les projets réalisés au Sénégal et portés par des acteurs des Hauts-de-France. Les membres de la commission Energie sont invités à transmettre des informations sur leurs projets dans cette zone.

\*\*\*